



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

**CONVOCACTION**

Date : 13/09/2023

Envoi le : 19/09/2023

Publication le : 19/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 26 septembre à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 07  
Pouvoirs : 07  
Votants : 29

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,  
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Gilles FERRAND.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX,  
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, François BOUGAULT.

**Absents excusés :**

Mesdames Renata MOREIRA ROCHA, Florence MÉTIVIER,  
Messieurs Michel HIRTZ, Jean-Marc CHATEAU, Olivier DOUSSET, Éric GUILMET, Erick MORCHOISNE.

**Absents :**

Mesdames /  
Messieurs /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Monsieur Michel HIRTZ avait donné pouvoir à Madame Danièle HOUDU.

Monsieur Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET.

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET.

Madame Florence MÉTIVIER avait donné pouvoir à Monsieur Mikaël TOST.

Monsieur Éric GUILMET avait donné pouvoir à Monsieur Daniel PERRICHOT.

Monsieur Erick MORCHOISNE avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

**Secrétaire de séance :**

Madame Danièle HOUDU.

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230926-DEL\_26092023\_07-DE



**DEL N° 26-09-2023/07 ACQUISITION DE LA PARCELLE BE 34 SISE AUX « VERDIERS »**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la préservation du site classé Val de Luynes et de la mise en valeur du petit patrimoine bâti, la commune a souhaité acquérir la parcelle BE 34.

Cette parcelle consiste en un terrain planté d'arbres fruitiers (noyers) bordée par la rue Saint Venant au Nord et par le chemin rural numéro 125 dit « du Tramway au Sud ».

Deux petits bâtiments en ruine sont également présents sur ce foncier.

Après avoir fait estimer la parcelle par la SAFER, la commune a saisi la propriétaire qui, par courrier en date du 13 février 2023, a donné son accord pour vendre son bien au prix de 2 000 € net vendeur.

L'objet de la délibération de ce jour est d'approuver cette acquisition dans les conditions susvisées.

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE l'acquisition de la parcelle BE 34 au prix de 2 000€ net vendeur.**

**AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Danièle HOUDU  
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le **28 SEP 2023**

Et sa publication sur le site internet de la commune le : **28 SEP 2023**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le



ID : 037-213701394-20230926-DEL\_26092023\_07-DE